**RÈGLEMENTS CHAMPIONNATS DEPARTEMENT DU GARD**

**CHAMPIONNAT SÉNIORS**

**Règle générale**  
Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les Règlements Fédéraux, édition 2021-22, s’appliquent à toutes les compétitions départementales. Les Règlements Sportifs Fédéraux 2021/2022 sont consultables sur le site de la FFTT (pages 33 à 66 pour le Championnat par équipes).  
La Commission Sportive pourra, avant le début de chaque compétition, faire évoluer certaines formules des règlements suivants et prendre toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaire.  
  
**Organisation sportive :**  
Le Championnat 2021-2022 se déroulera en deux phases ainsi constituées :  
– D1 : 16 équipes de 4 joueurs réparties en 2 poules, selon le serpentin pour la phase 2.  
– D2 : 16 équipes de 4 joueurs réparties en 2 poules, selon le serpentin pour la phase 2.  
– D3 : X poules de X équipes de 4 joueurs, selon le serpentin pour la phase 2.  
  
**Montées :**  
– D1 : le 1er de chaque poule accède à la R4 et si besoin le meilleur 2ème de poule en fonction des descentes de Régionale 4.  
– D2 : le 1er de chaque poule accède à la Division 1

– D3 : le 1er de chaque poule accède à la Division 2

– Le classement de chaque division sera effectué après la 7ème journée de chaque phase.  
  
**Descentes :**  
– Division 1 : le 8ème de chaque poule et éventuellement le ou les 6ème et 7ème de poule en fonction des descentes de régionales.  
– Division 2 : le 8ème de chaque poule et éventuellement le ou les 6ème et 7ème de poule en fonction des descentes de régionales.

– Le classement de chaque division sera effectué après la 7ème journée de chaque phase.

**DÉROULEMENT DES RENCONTRES**

**Journée de Championnat :**  
Balles plastiques obligatoires.  
Toutes les parties se disputent dans l’ordre de la feuille de rencontre.  
En cas de retard de l’équipe visiteuse, l’équipe recevant devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait.  
Ce délai est porté à 1 heure pour l’équipe visiteuse si celle-ci a avisé de son retard au plus tard 30 minutes avant l’heure fixée pour le début de la rencontre, **aucun délai n’est accordé à l’équipe qui reçoit**.  
  
**Horaires :**  
Ouverture de la salle à 8h30 ; Début de la rencontre à 9h00.  
  
**Conditions matérielles :**  
– Équipes de 4 joueurs : Rencontres sur 2 tables identiques avec 2 marqueurs.  
Le règlement du championnat départemental senior autorise l’absence d’un joueur dans une équipe sans pénalité en D3.  
  
**Pénalité sportive :**  
– Mauvaise composition d’équipe (joueur non licencié) perte de la rencontre 14/00, 0 point pénalité.  
– Mauvaise composition d’équipe (brûlage, 2 mutés phase 1 etc..) perte de la rencontre 14/00, 0 point pénalité  
  
**Composition des équipes libre :**  
– Équipe de quatre joueurs en un groupe unique. Les quatre joueurs d’une équipe sont désignés par A, B, C, D ou W, X, Y, Z. Les quatre joueurs de l’équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z ou A, B, C, D. La rencontre se dispute sur deux tables. L’ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double 1 – double 2 – AY – CW – DX – BZ.

* 2 féminines au maximum peuvent participer, un seul muté pour la phase 1 puis 2 mutés en phase 2 selon les dates de mutation officielles. Pour un joueur de la communauté européenne ou hors communauté européenne voir les règlements fédéraux.

–      Un joueur ne peut participer qu’à un seul double

* Demande de modification des rencontres :

Le club doit déposer une demande de modification de rencontre dans l’espace « monclub » au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées. Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l’espace « monclub » pour que la CSD puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

**TRANSMISSION DES RÉSULTATS**

L’équipe recevant doit :  
– Pour les feuilles informatiques, exporter les résultats par le logiciel GIRPE 7\_4\_2 vers « SPIDV2 », avant le lundi 20h.  
– En cas d’exempt à domicile ou de forfait, établir une feuille de rencontre sur GIRPE 7\_4\_2 et l’exporter ou saisir la composition d’équipe sur SPIDV2.

– En cas d’exempt à l’extérieur ou de forfait, il faudra numériser une feuille de rencontre et l’envoyer au comité du Gard, avant le lundi 20h.

* Le Pass-Equipe A chaque équipe, il est automatiquement attribué un code alphanumérique de 10 caractères consultable dans le menu sportif de l’espace monclub. Le responsable du club donne ce code à chaque responsable d’équipe qui lui permettra de se connecter avec un accès restreint à l’espace monclub pour remonter la feuille via GIRPE ou la saisir manuellement en cas de problème technique avec GIRPE.

– Pour les feuilles papiers, en cas remettre à l’équipe visiteuse la feuille rose ou blanche.  
– La feuille de rencontre même en cas d’exempt ou de forfait devra être numérisée et envoyée au comité du Gard par mail à [comit-tenisdetable30@wanadoo.fr](mailto:comit-tenisdetable30@wanadoo.fr), avant le lundi 20h.

Et à la Commission Sportive en cas de :  
. Rapport du juge arbitre de la rencontre  
. Litige sur la rencontre après vérification de la Commission Sportive

Email : [comit-tenisdetable30@wanadoo.fr](mailto:comit-tenisdetable30@wanadoo.fr)  
Adresse du Comité : Comité Départemental de Tennis de Table du Gard  
3, rue Scatisse – 30000 Nîmes  
  
**Tarif des engagements des équipes :**  
• Equipe de 4 joueurs : 32€  
• Equipe de 3 joueurs : 24€

**PÉNALITÉS FINANCIÈRES (RAPPEL)**

* Forfait pour les équipes à 4 joueurs D1 – D2 – D3 : 32 €
* Rencontre perdue 14/00 et 0 point rencontre (joueur non licencié) : 32 €

\*     Mauvaise composition d’équipe 14/00 et 0 point rencontre (brûlage, 2 mutés phase 1) :16€

* Équipe incomplète (D1- D2) : 8 €
* Identification manquante du juge arbitre : 16€
* Feuille de rencontre incomplète ou erronée : 2€
* Feuilles de rencontre non exportée ou non envoyée avant le lundi 20h00 sur le site Fédéral via l’espace « SPID2 » ou au comité du Gard : 16€

**CHAMPIONNAT VÉTÉRANs**

Le championnat VETERANS 3000 est ouvert à tous les clubs qui peuvent engager une ou plusieurs équipes. Les licenciés traditionnels uniquement sont autorisés.  
Les équipes sont composées de trois joueurs (ou joueuses) avec possibilité de jouer à deux. Un seul muté et /ou un seul étranger.  
Le nombre de féminines n’est pas restreint dans chaque équipe.  
L’addition des classements ne peut être supérieure à 3000 points pour 3 joueurs (ou joueuses), et 1800 points pour 2 joueurs (ou joueuses).  
Les rencontres se dérouleront en semaine (aucune le dimanche).  
Pour chaque journée, une date butoir sera précisée dans le calendrier sportif établi en début de saison par la commission sportive.  
Sur demande formulée par les deux associations auprès de la commission sportive, et avec accord de cette dernière, une journée pourra être reportée.  
Le report d’une journée, impose lors de la demande, de préciser la date à laquelle celle-ci se déroulera, dans la limite et l’obligation de disputer cette rencontre avant la journée  
suivante du championnat.  
Chaque club fera connaître le jour et l’heure privilégié pour leur rencontre à domicile.  
Il est possible à un joueur (ou joueuse) de jouer dans le championnat du Gard vétérans 3000 et dans le championnat du Gard seniors masculin au titre d’un même tour.  
En début de saison la commission sportive établira l’ordre des rencontres et le mode de championnat suivant les équipes engagées.

– Championnat sur 2 phases  
  
Composition des équipes libre :  
– Équipe de trois joueurs en un groupe unique Les trois joueurs d’une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l’équipe adverse sont désignés par X, Y, Z, ou vice versa. La rencontre se dispute sur une table ou 2 tables  
L’ordre des parties est : AX – BY – CZ – BX – double – AZ – CY – BZ – CX – AY.  
– Pénalités financières et Brûlage identiques au championnat par équipe séniors 4 joueurs.

**-Pas de brûlage avec le championnat Seniors.**

**TRANSMISSION DES RÉSULTATS**  
-Identique au championnat sénior 4 joueurs.

**CHAMPIONNAT JEUNES**

**Conditions de participation :**  
**1.** Licence Traditionnelle OBLIGATOIRE  
**2.** Le championnat JEUNES (-18ans) est ouvert à tous les clubs qui peuvent engager une ou plusieurs équipes.  
Les équipes sont composées de trois joueurs (ou joueuses) avec possibilité de jouer à deux. Un seul muté et /ou un seul étranger, voir règlements fédéraux.  
Le nombre de féminines n’est pas restreint dans chaque équipe.  
**3.** – Formule de la Compétition :  
Les rencontres ont lieu en 10 parties selon la formule suivante : 9 simples + 1 double. Les parties se disputent au meilleur des 5 manches dans l’ordre de la feuille de rencontre.  
Toutes les parties doivent être disputées.  
**4.** Les rencontres se dérouleront les Samedis après-midi 14h30.  
**5.** Deux ou plusieurs équipes se trouveront sur chaque site.  
**6.** En phase 1, Poules de brassage avec les équipes engagées. 1 poule ou 2 poules etc… En phase 2 une division 1 avec les 1er de poule, les 2ème et les 3ème de poule si besoin **7.** Pas de limite de classement  
Les nouvelles équipes ne pourront s’engager qu’à partir de janvier en division 2 (phase 2).  
**8.** Engagement par équipe : 24 Euros

**9**. Pénalités financières identiques au championnat 4 joueurs par équipe séniors.

**10.** **Pas de brûlage avec le championnat Seniors.**

**TRANSMISSION DES RÉSULTATS**  
-Identique au championnat sénior 4 joueurs.

**COUPE du GARD (Nouvelle mouture)**

**Règlement Coupe du GARD**

**Saison 2021-2022**

**CHAPITRE I**: **Description et conditions de participation**

***Article I.1****: Description générale*

Cette épreuve est une compétition par équipe de club, homologuée avec un coefficient 0,75.

Chaque association peut inscrire 2 équipes dans la limite de 32 équipes au total (date de l’inscription faisant foi pour la seconde équipe).

La composition des équipes est de 3 joueurs (pas de restrictions pour le nombre de féminines et de mutés).

***Article I.2****: Conditions de participation*

Toutes les associations Gardoises peuvent y participer.

Seuls les licenciés traditionnels, masculins ou féminins, des catégories Benjamins à Vétérans peuvent y participer.

***Article I.3****: Cout d’inscription*

Le cout de participation à cette compétition est de 10€/équipe.

**CHAPITRE II**: **Organisation générale**

***Article II.1****:*

La compétition s’organise par tour, sur l’ensemble de la saison sportive.

***Article II.2****:*

A chaque tour, une limite de points maximale est autorisée par équipe.

Un tirage au sort à chaque tour sera mis en place pour déterminer l’équipe recevante.

La finale sera organisée sur un lieu neutre à déterminer.

Le classement officiel de chaque joueur inscrit sur la licence à la date de la rencontre sera pris en compte.

Ci-dessous le détail lors de chaque tour :

* 1/16ème de finale : limite de points à 2250 (moyenne à 750 points/joueur)
* 1/8ème de finale : limite de points à 2700 (moyenne à 900 points/joueur)
* ¼ de finale : limite de points à 3300 (moyenne à 1100 points/joueur)
* ½ finale : limite de points à 3900 (moyenne à 1300 points/joueur)
* Finale : limite de points à 4500 (moyenne à 1500 points/joueur)

***Article II.3****:*

Toutes les parties se jouent dans leur intégralité.

En cas d’égalité, un double décisif sera organisé, constitué obligatoirement du joueur n’ayant pas disputé le premier double.

***Article II.4****:*

Les dates programmées pour chaque tour sont des dates butoirs.

Si les deux clubs ne trouvent pas de solution pour organiser la rencontre, le club recevant sera déclaré vainqueur.

***Article II.5****:*

Après le 1er tour, et uniquement après le 1er tour, les équipes perdantes seront basculées dans une compétition “consolante”, nommée Trophée René Rouvière.

Un tirage au sort à chaque tour sera mis en place pour déterminer l’équipe recevante.

La finale sera organisée sur un lieu neutre à déterminer.

La limite de points sera alors la suivante :

* 1/8ème de finale : limite de points à 2250 (moyenne à 750 points/joueur)
* ¼ de finale : limite de points à 2400 (moyenne à 800 points/joueur)
* ½ finale : limite de points à 2700 (moyenne à 900 points/joueur)
* Finale : limite de points à 3000 (moyenne à 1000 points/joueur)

***Article II.6****:*

L’organisation sportive serait mise en place par la commission sportive départementale.

© 2022 [Comité du Gard de Tennis de table](http://cd30tt.fr)

Thème par [Anders Norén](https://www.andersnoren.se)